

RAPPORTANNUEL



Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficience des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN: 1703-5651

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport des élections 2012	6
Rapport des activités du Conseil d'administration	7
Rapport des activités du Comité exécutif	8
Rapport des comités	8
Rapport du syndic	. 13
Rapport de l'auditeur indépendant	. 15
Résultats	. 15
Évolution des soldes de fonds	. 16
Bilan	. 16
Flux de trésorerie	. 16
Notes complémentaires	. 17
Renseignements supplémentaires	. 19
Prévisions budgétaires 2012-2013	.21
Tableau des membres	. 22
Répartition des membres	. 22
Cotisation	. 22
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel	. 22

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-deuxième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Me Jean-Marc Fournier

Québec, juin 2012

Me Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Justice Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2011-2012 (1er avril 2011 au 31 mars 2012).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

Montréal, juin 2012

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2011-2012 (1er avril 2011 au 31 mars 2012).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

Montréal, juin 2012

RAPPORT DU PRÉSIDENT

a citation de Jean de La Fontaine «Patience et longueur de temps font plus que force et rage» dans l'une de ses fables pourrait résumer l'exercice 2011-2012. Depuis 2008 l'Ordre mène de front plusieurs dossiers dont principalement celui de la modernisation de plusieurs lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées et celui de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles via l'Entente-cadre France-Québec qui vise une plus grande mobilité internationale de la main-d'œuvre.

L'Office des professions a résolu – à partir de 2008 - de revoir certaines lois professionnelles du secteur des sciences et des technologies afin de les actualiser et de permettre aux technologues professionnels d'obtenir un partage d'actes ou d'activités en relation avec les ordres professionnels auxquels nous sommes apparentés. Ce processus a demandé plusieurs rencontres, entretiens et documents de notre part avec les représentants de l'Office des professions et ceux de certains ordres professionnels. En 2010-2011 nous avions conclu des ententes satisfaisantes avec deux ordres : l'Ordre des chimistes et l'Ordre des géologues. Les discussions avec les représentants de l'Ordre des agronomes ont débuté en 2011 et se sont poursuivies en 2012. Cependant, des modifications ou des précisions apportées à leur projet de nouvelle Loi à la fin mai 2012 font en sorte que nous devrons reprendre les discussions sous peu. Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles a toutefois jugé opportun de déposer à l'Assemblée nationale le 29 mai 2012 un projet de loi intégré visant la modernisation des lois touchant les agronomes, les architectes, les chimistes, les géologues et les ingénieurs. Inscrit comme le projet de loi nº 77 et intitulé Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées, elle permettra aux membres de notre Ordre et aux membres des autres ordres concernés de mieux s'arrimer aux réalités du marché du travail et de mieux faire valoir leurs compétences. De cette modernisation découleront les autorisations d'actes et d'activités pour les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Nous envisageons amorcer des discussions avec les représentants de l'Ordre des architectes et de l'Ordre des ingénieurs sous peu. Ainsi, bientôt, pour poser des actes qui sont du ressort d'une de ces cinq lois professionnelles il faudra être membre du système professionnel québécois avec toutes les obligations et devoirs que cela comporte. C'est ce qu'on appelle la professionnalisation d'un secteur, comme c'est le cas présentement dans le vaste secteur de la santé et des services sociaux.

Aussi, tout en maintenant la cadence des discussions dans le dossier de la modernisation des lois professionnelles, nous avons poursuivi nos efforts et nos entretiens avec les représentants du gouvernement français dans le cadre de l'Entente France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre. Nous avons signé le 21 juin 2011 une première entente sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cet Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la France comprend trois diplômes québécois (DEC en sciences appliquées) et sept diplômes français délivrés par les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des lycées (Brevets de technicien supérieur). Fort de cette avancée, le Comité des examinateurs de l'Ordre - qui a fait un travail colossal - a comparé 13 autres diplômes québécois et français durant l'exercice financier. Par suite de cet exercice le ministère des Relations internationales du Ouébec a invité l'Ordre à participer en avril 2012 à une mission à Paris afin de poursuivre les discussions et les analyses dans le but de faire progresser plus rapidement les travaux. Des rencontres ont eu lieu également avec représentants du ministère l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire de la France. Les travaux dans le secteur agroalimentaire vont bon train, également. Nous prévoyons être en mesure non seulement de terminer les travaux pour l'ensemble des secteurs technologiques durant le prochain exercice financier mais d'officialiser le tout aussi par la signature d'un autre ARM avec le gouvernement français et ses différents ministères.

Par conséquent, la détermination, la «patience» et les efforts déployés au cours des dernières années risquent fort probablement de porter fruit dans un avenir rapproché. Ensemble nous pourrons mieux saisir lors des prochaines années ce que notre profession nous offre comme potentiel de développement professionnel: une véritable professionnalisation du secteur des sciences et des technologies et une reconnaissance internationale des diplômes québécois en sciences appliquées.

Bien entendu en parallèle de ces dossiers stratégiques qui forgeront l'avenir de la profession, les diverses instances et comités de l'Ordre et son personnel ont maintenu la cadence et la rigueur dans la conduite des obligations et affaires générales de l'Ordre. La contribution de tous et chacun mérite reconnaissance et gratitude.

SECTIONS

Au cours de l'année 2011-2012, aucune réunion des présidents des sections n'a eu lieu. Le 1^{er} avril 2011, les membres de la section Bas Saint-Laurent – Gaspésie prenaient leur petit-déieuner ensemble dans le but de dynamiser leur réseautage. En décembre, la section répétait cette activité. En janvier 2012. la section sondait ses membres sur la tenue de trois activités : visite de la station de radio Rouge FM à Rimouski, visite d'une nouvelle imprimerie à Rimouski, visite d'une nouvelle chaufferie à la biomasse à Mont-Joli. La majorité a choisi comme première visite la station de radio Rouge FM qui s'est tenue le 5 mars 2012. Les deux autres visites se dérouleront au printemps et à l'automne 2012.

En partenariat avec le cégep de l'Outaouais, la section régionale organisait un 5 à 7 d'entrepreneurs sur le thème des énergies renouvelables (géothermique, solaire, éolienne) en février 2012. Les exposants étaient regroupés sous différents sujets dont le compostage, l'évaluation énergétique, la géothermie, la maison futuriste et les maisons LEEDS. Le président de la section, Denis Forest, T.P., a prononcé une courte allocution présentant l'Ordre. Le courriel de la section est caoutaouais@otpq.qc.ca.

Une deuxième présentation technique du spectacle *Le Moulin à Images* diffusé au

Port de Québec, la première étant en 2008, a été mise en place de nouveau par la section de Québec qui est toujours très active. La présentation technique a été suivie d'une visite des régies audio et vidéo sur le site. La vice-présidente de la section, Valérie Rousseau, T.P., et Richard Legendre, T.Sc.A., membre administrateur, siégeant au conseil d'administration de la section régionale étaient invités comme membres du jury de la 19^e édition du concours provincial, Science, on tourne! réservé aux étudiants collégiaux les 6 et 7 mai 2011. Les membres, en février 2012, ont eu le privilège de visiter l'entreprise Anacolor inc. qui se spécialise dans le traitement et le revêtement des métaux particulièrement dans l'application de peinture cuite sur les produits d'aluminium. C'est un applicateur approuvé par les plus grands fabricants de produits de finition pour les métaux. En mars, le conseil d'administration de la section régionale offrait une conférence technologique sur les solutions d'étanchéité et d'insonorisation. En outre de l'organisation de visites, la section de Québec a développé un site Web www.otpq.org diffusant toutes les activités où les membres et les étudiants affiliés peuvent s'inscrire directement.

COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2011. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au Salon affaires municipales, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2011, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'Ordre a aussi participé activement au congrès de l'Association des orthésistes et prothésistes du Québec (AOPQ) qui s'est tenu les 21, 22 et 23 octobre 2011 à Shawinigan. L'Ordre a aussi participé comme commanditaire principal au lancement officiel des activités marquant le 50e anniversaire de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) en mars 2012, en présence du ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Corbeil. De plus, l'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours Science, on tourne! en commanditant le prix de l'ingéniosité.

Avec le souci constant d'améliorer l'accès au système professionnel québécois aux nouveaux arrivants, le directeur du développement professionnel a tenu, avec la collaboration de l'agente à l'admission et à l'agrément, deux séances d'information auprès de cohortes de nouveaux arrivants par l'entremise du groupe La Maisonnée. Dans le même ordre d'idées, l'OTPQ a participé à la confection d'une vidéo d'information destinée aux futurs immigrants, sous l'égide du Réseau canadien d'immigrants qualifiés en technologie (RCIQT).

L'Ordre est maintenant présent dans les médias sociaux. L'ajout de ces outils nous permet d'assurer une diffusion plus large de nos messages, en améliorant de façon marquée la durée de diffusion sur différentes plates-formes, ainsi que la qualité des échanges directs qui sont maintenant rendus possibles.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois. L'Ordre a publicisé, dans le journal *Les Affaires*, les noms de ceux ayant réussi l'examen, incluant les récipiendaires des rubans bronze, argent et or.

CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE!

Associé au concours Science, on tourne! depuis plusieurs années, l'OTPQ y remet le prestigieux Prix de l'ingéniosité accompagné d'une bourse de 1 000 \$. Le Prix de l'ingéniosité 2012 a été décerné à Yan Lemay-Sévigny du collège François-Xavier-Garneau pour souligner la qualité de l'assemblage, la nouveauté du concept et la simplicité du fonctionnement de l'engin. M. Yvon Germain, T.P., administrateur à l'Ordre lui a remis son prix.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Passionnés d'application technique, les congressistes, ont pris part à divers ateliers : encadrement des installations septiques en milieu sensible avec l'étude du cas du



Félicitations à Yan Lemay-Sévigny pour son ingéniosité

bassin versant de la prise d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la technologie au service des travaux publics avec l'implantation d'un logiciel d'optimisation des parcours d'enlèvement de la neige, le monitoring de structure, les senseurs optiques d'ABB. Ils ont également parfait leurs connaissances en assurance responsabilité professionnelle.

médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est décernée à un technologue professionnel dont la contribution a eu un impact sur le développement de l'Ordre et le développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois. Notre technologue professionnel, Serge Gingras, a eu l'honneur de recevoir la médaille du CIO. Membre de l'Ordre depuis l'obtention de son diplôme en 1991, notre lauréat n'a cessé depuis de faire valoir la profession par son engagement indéfectible auprès de l'Ordre et de ses pairs. Dès son adhésion à l'Ordre, il offre son temps et son enthousiasme pour participer à la présentation d'activités de la section technologique en bâtiment et travaux publics. Par la suite, il siège au comité d'inspection professionnelle depuis 1996. Il transmet ainsi toutes ses connaissances du processus et des normes encadrant la profession aux nouveaux membres, ce qui assure une continuité et une uniformité dans les décisions. En décembre 2007, il a accepté de siéger, aussi, au Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées que l'Ordre venait de mettre sur pied. Son expertise au Comité d'inspection professionnelle et ses connaissances dans le domaine des sols ont permis à ce nouveau comité de développer

RAPPORT DU PRÉSIDENT (suite)



Le médaillé du Conseil interprofessionnel du Québec, Serge Gingras, T.P.

rapidement des outils d'encadrement efficaces afin de répondre adéquatement aux besoins de ce domaine et aux attentes du public.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Dix réunions du Comité exécutif dont une réunion de planification au mois d'août 2011 et cinq réunions du Conseil d'administration.

Le président,

Le Jani Jener ?

Alain Bernier, T.P.-

BOURSES MÉRITAS - CAMPAGNE 2011-2012

RÉCIPIENDAIRE	TECHNOLOGIE	COLLÈGE
Philippe Hamel	Électronique industrielle	Cégep de Sherbrooke
Maryse Léveillé	Design industriel	Cégep du Vieux-Montréal
René Quirion-Blais	Environnement, hygiène et santé et sécurité au travail	Cégep de Sorel-Tracy
William Saint-Gelais	Architecture	Cégep de Rimouski
Laurence Sylvain	Productions animales	ITA, campus St-Hyacinthe

BOURSES ENTREPRISES - CAMPAGNE 2011-2012

RÉCIPIENDAIRE	COLLÈGE	TECHNOLOGIE	ENTREPRISE
Pamela Lauzière-Desrochers	Collège Mérici	Techniques d'orthèses et prothèses orthopédiques	Laboratoire Langelier-Lanoue
Éric Désilets	Cégep Limoilou	Techniques de génie mécanique	OTPQ
Claudia Thibault	Cégep André-Laurendeau	Technologie de l'architecture	Dale Parizeau Morris Mackenzie
Louis Villeneuve	Cégep de Sainte-Foy	Technologie forestière	Rexforêt



L'étudiant affilié, Louis Villeneuve, reçoit la bourse Rexforêt de 1000 \$ de Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps. L'objectif de M. Villeneuve est l'amélioration des techniques de travail en foresterie pour assurer la protection des écosystèmes.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2012

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2012.

Cinq postes étaient en élection dans la région 06.

Cinq candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2012 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPQ

RÉGION	RÉGION ADMINISTRATEURS NOMMÉS CANDIDATURES REÇUES		ADMINISTRATEURS ÉLUS		
	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.		
	Yanick Bouchard-Latour, T.P.	Yanick Bouchard-Latour, T.P.	Yanick Bouchard-Latour, T.P.		
06, Montréal (5)	Yves Bousquet, T.P.	Richard Gervais, T.P.	Richard Gervais, T.P.		
	Richard Gervais,TP.	Guy Létourneau, T.P.	Guy Létourneau, T.P.		
	Guy Létourneau, T.P.	Jean-Guy Slevan, T.P.	Jean-Guy Slevan, T.P.		

Denis Beauchamp. c.a.é. Secrétaire

RAPPORT ANNUEL ◆ 2011 - 2012

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu cinq réunions, soit en juin, septembre, novembre, décembre 2011 et en mars 2012. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément;
- d'accepter le rapport du comité de placements financiers tel que présenté;
- d'adopter la nouvelle politique de confidentialité et de destruction des dossiers qui s'adresse au comité de révision des plaintes telle que présentée et modifiée;
- de nommer Patrick Gautreau, T.P., syndic ad hoc;
- d'adopter la composition et le mandat des comités, soit le comité des examinateurs, le conseil de discipline, le comité de révision des plaintes en nommant Luc Gendron,T.P., président et Jeanne Grimard, administratrice nommée, comme membre, le comité de la formation uniquement Jean-Yves Giguère, T.P., le comité des prix de l'Ordre, le comité d'évaluation de travail des syndics, le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat tels que présentés;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 24 septembre 2011 à 15 heures à l'Hôtel Clarion à Québec;
- d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant 2010-2011 tel que présenté;
- de recommander aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle de maintenir le statu quo pour toutes les catégories de cotisations 2012-2013;
- de recommander aux membres de l'Assemblée générale annuelle la firme Poirier & Associés inc. comme vérificateurs pour l'exercice 2011-2012;

- d'adopter la grille d'évaluation du syndic telle que présentée ;
- de nommer Sylvain Dionne, T.P., membre du Conseil de discipline;
- de nommer Pascal Martin, T.P., membre du Conseil de discipline ;
- de nommer trois syndics adjoints ;
- de nommer Pierre Hubert, T.P., François Linteau, T.P., et Guy Veillette, T.P., syndics adjoints et de leur faire signer des contrats renouvelables de trois ans, soit du 9 décembre 2011 au 9 décembre 2014;
- d'adopter les règles de régie interne du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat telles que présentées;
- CONSIDÉRANT l'augmentation de nouveaux membres dans le domaine d'exercice du préachat;

CONSIDÉRANT l'augmentation de demandes d'équivalence de diplôme et d'équivalence de formation par le Comité des examinateurs ;

- de reconnaître les disciplines de la mécanique du bâtiment, des travaux publics, du génie civil, de l'architecture et de la technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment pour exercer dans le domaine du préachat ;
- d'obliger les membres exerçant dans le domaine du préachat à suivre 10 heures de formation par année en lien avec la pratique et de transmettre au Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat la ou les preuves pour obtenir l'attestation de compétences;
- CONSIDÉRANT que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) recommande pour l'exercice 2012-2013, l'inspection professionnelle pour 190 technologues visés;

CONSIDÉRANT que de ces 190 technologues, 115 fassent l'objet d'une inspection dite régulière et soient, de ce fait, automatiquement soumis à la visite d'un inspecteur (dossiers réguliers);

CONSIDÉRANT que les 75 autres technologues fassent l'objet d'une inspection au besoin (dossiers précontrôles), c'est-à-dire qu'ils recevront la visite d'un inspecteur uniquement si, après avoir analysé leur questionnaire, les membres du CIP sont d'avis qu'une telle visite est requise;

CONSIDÉRANT que le CIP estime avoir besoin pour l'exercice 2012-2013 d'un budget de 40 000 \$;

d'adopter le Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour 2012-2013 tel que présenté avec un budget de 40 000 \$;

- de nommer Richard Cyr, T.P., et Robert Porter, T.P., membres du Comité d'inspection professionnelle;
- de nommer Jean-Luc Archambault, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées pour combler le poste vacant;
- de nommer Louis Parent, T.P., membre du Comité de révision des plaintes ;
- d'adopter le budget 2012-2013 tel que présenté;
- de donner un mandat au directeur général d'étudier le fonctionnement et l'organisation du Bureau du syndic en raison des frais élevés du poste budgétaire, honoraires de syndic;
- d'adopter le guide de fonctionnement du Comité d'évaluation du travail des syndics tel que présenté;
- d'adopter le mandat du Comité d'évaluation du travail des syndics tel que révisé, modifié et présenté;
- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires administratives de l'Ordre délégué substitut pour l'année 2012-2013;
- de nommer Paul O'Borne, T.P., membre du Conseil d'administration, région Rive-Nord (13, 14, 15) pour la durée non écoulée du mandat, soit un an, représentée antérieurement par François Linteau, T.P.;
- de débuter les réunions du Conseil d'administration à 10 heures en matinée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF



Alain Bernier, T.P. président



Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives



Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles



Ioël Thériault, T.P., vice-président aux communications



Charles Nadeau, CGA, administrateur nommé



Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire

Pendant l'exercice 2011-2012, les membres du Comité exécutif se sont réunis à dix occasions. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ; d'adopter les prévisions budgétaires telles que présentées ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- de remettre la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, à Serge Gingras, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P., en septembre 2011 à Québec ;
- de proposer aux membres du Conseil d'administration de maintenir le statu quo quant aux coûts des différentes catégories de cotisation 2011-2012;
- de puiser un montant de 28 754,43 \$ dans le fonds pour projets spéciaux pour les dépenses payées par l'Ordre durant l'année financière 2011-2012 telles que présentées.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice le Comité s'est réuni à deux reprises. Le groupe de travail constitué par le Comité à l'exercice précédent a rencontré les représentants de l'assureur afin d'obtenir un tableau exhaustif des réclamations afin de mieux cerner les enjeux et les pratiques fautives de la part des membres.

À l'automne, le Comité a mandaté le courtier pour obtenir des offres de service de la part d'assureurs. Ce processus a permis au Comité d'opter pour un changement d'assureur en

responsabilité professionnelle. Le nouvel assureur a été choisi parce qu'il a su répondre adéquatement aux nouvelles exigences demandées par le Comité. notamment aucune augmentation de primes pour les deux prochaines années et aucune restriction au plan des protections pour les membres de l'Ordre qui emploient d'autres professionnels.

Le Comité a demandé également au courtier et au nouvel assureur d'instaurer une cinquième catégorie de champ d'exercice afin de mieux déterminer les primes à verser par les membres exercant dans le secteur de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées. Aussi, le Comité prévoit durant le prochain exercice mettre sur pied un groupe de travail pour étudier spécifiquement les réclamations provenant des membres exercant en inspection préachat et en assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Denis Beauchamp Secrétaire

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil de discipline a été saisi de quatre (4) plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndics adjoints.

Les quatre (4) plaintes portent sur diverses infractions au Code de déontologie des technologues professionnels, au Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cession d'exercice des technologues ainsi que certaines dispositions du Code des professions.

AUDITIONS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil a tenu six (6) jours d'audiences soit : quatre (4) jours d'audiences sur culpabilité, une (1) journée d'audience sur culpabilité et sanction et une (1) journée d'audience sur sanction.

À la fin de l'exercice, trois (3) dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité et un (1) sur sanction.

DÉCISIONS

À la fin de l'exercice 2011-2012, le Conseil de discipline avait rendu cinq (5) décisions soit : deux (2) décisions sur culpabilité et sanction, deux (2) décisions sur culpabilité et une (1) décision sur sanction.

Ces décisions concernaient quatre (4) dossiers. Le Conseil a imposé des radiations temporaires, des amendes variant de 1 000 \$ à 1 500 \$ ainsi que le paiement des déboursés.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais variant entre 55 jours et 135 jours.

À la fin de l'exercice, un (1) dossier était en attente de décision sur culpabilité.

RAPPORT ANNUEL **→ 2011 - 2012**

	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE		NOMBRE
	Dossiers actifs du Conseil au début de l'exercice		5
	Dossiers fermés au cours de l'exercice		4
	Dossiers ouverts au cours de l'exercice		4
	Dossiers dont l'audience est complétée et en attente de décision		5
	Nombre d'audiences du Conseil		6
	PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL	NOM	MBRE
	Nature des plaintes	portées par le syndic	portées par toute
		ou le syndic adjoint	autre personne
	Infractions commises en vertu du Code de déontologie des technologues		
	professionnels, du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OTPQ ainsi que certaines dispositions du Code des professions.	4	0
	DÉCISIONS DU CONSEIL (UN TOTAL DE 5 DÉCISIONS DISCIPLINAIRES)		NOMBRE
ļ	·		NUMBRE
	Acquittant l'intimé		l
	Déclarant l'intimé coupable		1
	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction		2
	Imposant une sanction		1
	SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL		NOMBRE
	Nature de la sanction		
	Amende variant entre 1 000 \$ et 1 500 \$		2
	Radiation		1
	Paiement des frais et déboursés		3
	Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		2
	Nicole Bouchard, avocate Secrétaire		I

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

MANDAT

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (ci-après le « comité ») a pour mandat :

- 1° d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Conseil d'administration;
- 2° de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées;
- 3° de soumettre les membres à l'obligation d'obtenir l'attestation d'études collégiales « perfectionnement pour intervenants en

évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées » ;

4° de fournir une liste des membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées.

NOMBRE DE RÉUNIONS ET RÉSUMÉ D'ACTIVITÉS

Depuis le 1er avril 2011, les membres du comité se sont réunis à quatre (4) reprises soit le 8 juillet, 14 octobre, 9 décembre 2011 et le 6 mars 2012 et ont procédé à l'analyse de trente-huit (38) dossiers de professionnels œuvrant dans le secteur, chaque nouveau technologue devant produire deux (2) études de caractérisation du site et du terrain naturel et ceux soumis à un suivi à la demande du comité devant en produire une (1) supplémentaire. Les

membres du comité ont également analysé onze (11) demandes d'exemption.

Le comité doit désigner un accompagnateur (membre de l'Ordre désigné par le comité) aux membres n'ayant pas répondu à toutes les exigences au moment de l'évaluation préliminaire de leurs compétences. L'accompagnateur est chargé de les guider, sur le terrain, dans leur préparation aux fins de la délivrance de l'attestation de compétence en assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Parmi les trente-huit (38) professionnels analysés, douze (12) en étaient à leur première analyse et cinq (5) d'entre eux ont été soumis au processus d'accompagnement tandis que des vingt-six (26) professionnels soumis à un suivi, quatre (4) ont été maintenus en accompagnement et tous ont reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

- 1° effectuer un essai en chantier afin de vérifier in situ la perméabilité d'un terrain récepteur et ce, sous la couche d'infiltration, c'est à-dire à une profondeur minimale variant de 0.3 mètre à 1.8 mètre (3 mètres dans le cas d'un puits absorbant) ou jusqu'à la rencontre d'une contrainte (couche de sol imperméable, nappe phréatique ou socle rocheux) et ce, à l'intérieur du périmètre du terrain récepteur (c'est-à-dire, sous le système projeté). Les tranchées d'exploration devront être effectuées à proximité de l'emplacement du futur élément épurateur mais à l'extérieur de celui-ci afin d'éviter de remanier le sol naturel dans la zone d'infiltration;
- 2° inclure au plan les éléments des articles 7.1 et 7.2 du *Règlement sur l'évacuation* et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22, ci-

- après le « Règlement »), et de façon plus précise les distances réelles, la distance du lot voisin (puits et champs le cas échéant), les flèches d'écoulement, la côte, les radiers, le niveau du terrain existant et les distances de localisation;
- 3° vérifier les résultats obtenus des laboratoires accrédités par l'ACLE selon la fiche d'information page 20 de 21 « Application de l'article 4.1 du Règlement ».

Parmi les onze (11) demandes d'exemption analysées, neuf (9) ont été acceptées et la référence « Q-2, r.22 » a été retirée de la liste des tâches à la fiche de ces membres au tableau des membres, une (1) demande a été acceptée à la condition que le membre se soumette à la formation obligatoire, celui-ci ayant à interpréter le Règlement et une (1) demande a dû faire l'objet d'un suivi, le technologue professionnel n'ayant pas été assez précis lors de la description de ses tâches.

AUTRE

Soucieux de voir au perfectionnement de ces membres exerçant dans ce domaine, l'Ordre a concrétisé son entente avec le Collège de l'Outaouais, ayant conduit à la mise en place d'une attestation d'études collégiales reconnue par le ministère de l'Éducation, par le début des cours de la première cohorte en septembre 2009. Cette formation est obligatoire pour tous les membres, actuels et futurs de l'Ordre, appelés à intervenir, de près ou de loin, dans le cadre du paragraphe 4° de l'article 4.1 du *Règlement*.

Trois premières cohortes ont réussi les 180 heures de cours menant à l'attestation d'études collégiales, soit près de cent quatre-vingts (180) membres.

Louis-Philip Arsenault, T.P.Président

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu sept réunions dont trois par téléconférence. Le Comité a évalué les rapports de neuf membres. Il a délivré sept attestations à sept membres ; les rapports de deux membres ne répondant pas aux critères d'évaluation. Sept rapports de membres se retrouvant sur la liste diffusée au public et sélectionnés de façon aléatoire ont été évalués. Il a renouvelé les attestations de 49 membres ayant respecté les 10 heures obligatoires de formation liée avec la pratique. En juillet 2011, le Comité

convenait que suivre le cours de rédaction de rapports techniques serait reconnu pour les 10 heures de formation et que le membre qui enseignait ne pourrait faire reconnaître ses heures d'enseignement en juin 2012.

Le Comité a comparé les normes de pratique de l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ) aux Normes de pratique pour l'inspection professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels écrites par trois ordres professionnels dont le nôtre. Des règles de régie interne ont été écrites et transmises au Conseil d'administration qui les a adoptées. Le formulaire intitulé *Grille d'analyse d'un rapport* a été modifié, simplifié et adapté selon le contexte : 1^{re} évaluation, 2^e évaluation, suivi de dossier, rapport aléatoire. À la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre et sur les normes, un volet *Étiquette lors d'une inspection* adopté par le Comité, sera ajouté et ceci dans le dessein de rappeler ces notions en un clin d'œil aux membres. Dix membres ont suivi cette formation représentant 35 heures de formation.

Janick Marinier, T.P.
Présidente

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre a admis 353 nouveaux membres. De ce nombre, 258 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Le Comité des examinateurs a tenu douze (12) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence

de diplôme. En effet, soixante-quatorze (74) dossiers de candidats ont été évalués.

De ce nombre trente-trois (33) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, neuf (9) candidats ont été refusés. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, il n'y a eu aucune demande.

D'une part, aucun candidat n'a été accepté par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada ; d'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté trentedeux (32) candidats; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la

RAPPORT ANNUEL *** 2011 - 2012**

mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a travaillé avec les registraires des autres provinces canadiennes au développement de la phase II et de la traduction en français de l'outil d'autoévaluation en ligne des candidats désirant devenir membres par équivalence de formation ou équivalence de diplôme.

Elle a aussi participé à la mise à jour des critères technologiques nationaux (CTN) qui sont utilisés lors de l'évaluation des dossiers d'admission par équivalence de formation et de diplôme.

L'agente à l'admission et à l'agrément a collaboré avec un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire français pour produire une matrice de correspondance des référentiels québécois et français en technologie alimentaire dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) France-Québec.

Jean-Yves Giguère, T.P.Président

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.Président

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMPOSITION

Le comité d'inspection professionnelle est composé de dix (10) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre.

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (ciaprès le « comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « Code »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR 2012-2013

Le 18 novembre 2011, lors de la tenue de la 125° réunion du comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013* (ci-après le « Programme ») et le vendredi 9 décembre 2011, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le comité. En effet, le budget alloué pour l'exercice 2012-2013 sera de 40 000 \$.

Conformément à ce *Programme*, le comité va expédier un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent quatre-vingt-dix (190) de ses membres

afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258). Par ailleurs, une lettre de réinspection sera expédiée à cinq (5) membres suivant les décisions du comité.

Parmi les cent quatre-vingt-dix (190) questionnaires expédiés, cent quinze (115) ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont jamais été inspectés et qui ont obtenu leur diplôme (DEC) depuis quinze ans ou moins, œuvrant pour trente (30) d'entre eux dans le domaine du génie civil, pour trente (30) autres dans le domaine de l'architecture, pour vingt (20) autres dans le domaine de la mécanique du bâtiment et pour dix (10) autres dans le domaine de l'estimation et l'évaluation du bâtiment.

Les soixante-quinze (75) technologues restants feront l'objet d'une inspection au besoin, c'est-à-dire à titre de dossiers « PC ou précontrôle ». Ceux-ci ont été choisis au hasard et doivent se conformer aux conditions suivantes : technologues n'ayant jamais été inspectés et ayant obtenu leur diplôme (DEC) depuis quinze ans ou moins. Parmi ces soixante-quinze (75) technologues, quarante et un (41) d'entre eux devront avoir leur place d'affaires dans l'une des trois (3) régions ciblées dont la répartition se fera de la façon suivante :

- pour vingt (20) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- pour vingt (20) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Bas-Saint-Laurent;
- pour un (1) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Nord-du-Québec.

INSPECTIONS RÉGULIÈRES

Durant l'exercice financier 2011-2012, le comité s'est réuni à sept (7) reprises. Il a analysé deux cent treize (213) dossiers d'inspection. De ces deux cent treize (213) dossiers, quatre-vingt-onze (91) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière ayant reçu la visite d'un inspecteur au cours de l'année, treize (13) ont été exemptés par le comité parce qu'ils ne répondaient pas aux critères établis dans le cadre du Programme, soixante-quinze (75) ont été présentés en précontrôle, huit (8) ont reçu la visite d'un inspecteur après analyse de leur dossier précontrôle de l'année précédente, dix-huit (18) ont été analysés à nouveau suite à un suivi demandé par le comité, six (6) étaient des réinspections de l'année 2010-2011 et deux (2) ont été analysés sur l'avis du comité de révision de l'Ordre.

Les recommandations les plus souvent émises par le comité ont trait à l'obligation d'obtenir l'autorisation de leurs clients ou leur donner la chance de pouvoir récupérer un document leur appartenant avant de le détruire, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils

RAPPORT ANNUEL • 2011 - 2012

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation d'apposer leur sceau sur l'original de chaque plan et devis, s'ils sont préparés par eux-mêmes ou sous leur responsabilité, de même qu'à mettre à la disposition du public, une copie à jour du Code de déontologie des technologues professionnels et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des

comptes des technologues professionnels où l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer.

Application des alinéas 2, 3 et 5 de l'article 112, des articles 113 et 122 du Code des professions

Au cours de l'année 2011-2012, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le comité n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Les membres ont transféré un dossier au syndic de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

Paul Roy, T.P.Président

Président

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

Le comité des prix de l'Ordre a tenu deux réunions, en août et septembre 2011. L'une d'elles s'est tenue au siège de l'Ordre et l'autre par conférence téléphonique. Le Comité a alors attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés des programmes de bourses Entreprises et Méritas. Au-delà de 200 bulletins de candidatures ont été reçus. Les récipiendaires d'une des nombreuses bourses destinées aux étudiants ont été désignés par le Comité exécutif. Florent Boivin, T.P.

MENTIONS HONORIFIQUES



1 Bénévole de l'année - Valérie Rousseau, T.P.

Cette mention est décernée à un technologue s'étant particulièrement distingué dans le cadre de ses activités bénévoles à l'Ordre. Le dynamisme de notre récipiendaire 2011 est de notoriété publique, en particulier parmi les membres de sa section régionale. Elle en est la vice-présidente et occupe aussi les fonctions « d'organisatrice en chef ». Ainsi, par l'entremise des nombreuses activités qu'elle met en branle, **Valérie Rousseau, T.P.** assure une visibilité pour l'OTPQ dans sa région, et permet aux membres de se rapprocher des PME de la région de la Capitale nationale. Madame Rousseau est membre du conseil d'administration du cégep Limoilou et fait carrière à la Ville de Québec.



2 Innovation technologique de l'année - Jacinte Bleau, T.P.

Cette mention est remise à un technologue ayant inventé, amélioré ou participé à un procédé, à une réalisation ou au lancement d'un projet d'éducation ou à la publication d'un écrit qui s'est avéré avoir un rayonnement et une reconnaissance par ses pairs et la communauté. Cet honneur a été décerné à **Madame Jacinte Bleau, T.P.**, propriétaire des laboratoires d'orthèses et prothèses Médicus. Madame Bleau a à cœur le bien-être de sa clientèle et n'hésite pas à mettre à profit la science et la technologie pour atteindre cet objectif. Elle a mis au point une formule thérapeutique qui consiste à compléter l'utilisation d'orthèse plantaire par un programme de rééducation de la musculature. Il s'agit de la combinaison de la kinésiologie et de l'orthèse prothèse, réunis dorénavant sous la marque de commerce déposée de kinorthésie^{MD}. La kinorthésie qui visait d'abord les sportifs de haut niveau, est devenue accessible aux personnes du grand public qui pratiquent un sport sur une base réqulière. Elle est reconnue par l'Association des orthésistes et prothésistes du Québec.



3 Technologue de l'année - Joël Legault, T.P., (à gauche) et Pascal Dubois, T.P.

Cette mention est remise à un technologue s'étant particulièrement illustré dans le cadre de ses activités professionnelles. Le prix a été présenté à messieurs **Pascal Dubois, T.P.** et **Joël Legault, T.P.** tous les deux actionnaires de Legault-Dubois. C'est en 2007 que ces deux technologues combinent leurs efforts et leur expertise, afin d'offrir un plus large éventail de services liés à la gestion de l'économie d'énergie. Le succès a été instantané. Ils ont d'abord obtenu un important appel d'offres pour l'application du programme d'efficacité énergétique *Rénoclimat*. Ainsi, en dix-huit mois, l'entreprise a vu son nombre d'employés multiplié par 5, passant de sept à trente-cinq employés. Le sens entrepreneurial et le bagage de compétences de nos deux récipiendaires leur ont permis de relever le défi de la croissance avec brio. Le haut taux de satisfaction de la clientèle démontre que nos deux entrepreneurs réussissent non seulement à répondre rapidement à la demande et aux besoins, mais à l'exécuter de façon adéquate. Le fait d'être en mesure d'offrir des services sur mesure (plans et devis, gestion de projet, formation) sécurise grandement la clientèle visée.

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice 2011-2012.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu un avis à l'effet qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérait la nomination d'un syndic ad hoc dans le cadre d'une révision reçue au cours de l'exercice précédent.

Nicole Bouchard, avocate Secrétaire

RAPPORT ANNUEL **→ 2011 - 2012**

RAPPORT DU SYNDIC

Ce rapport ne comprend aucune date de début de période sur des dossiers particuliers puisqu'il se veut un portrait global de l'ensemble des activités. Ce rapport présente une vue d'ensemble du travail du syndic et des syndics adjoints au cours de la dernière année.

Au cours de l'année, il y a eu le même nombre de demandes d'enquête que l'an dernier au Bureau du syndic. Par contre, en ce qui concerne les plaintes déposées au Conseil de discipline, il y a eu quelques plaintes en moins de déposées par le syndic. Toutefois, la somme des demandes d'enquête provenant de l'année 2010 a ajouté à la charge du Bureau du syndic, d'où la décision d'embaucher trois syndics adjoints supplémentaires.

Le travail du syndic et des syndics adjoints s'est principalement concentré sur les demandes d'enquête (46) provenant du public et le dépôt de plaintes (9) au Conseil de discipline. La grande majorité des dossiers étaient dans les domaines du traitement des eaux usées en milieu résidentiel (44,8 %) et de l'inspection préachat (20,8 %). Il y a eu une augmentation importante des dossiers dans le domaine des eaux usées.

Dans l'ensemble des dossiers d'enquête, les raisons invoquées par les demandeurs sont : la qualité des services rendus, le non-respect des normes de pratique, les erreurs et omissions, l'absence de diligence auprès des clients, une facturation déficiente et le non-respect du Code de déontologie. L'absence d'entente de service écrite est à l'occasion une source de problèmes, en ce qui concerne la description des services à rendre.

Le secteur de l'assainissement des eaux usées dans le milieu résidentiel demeure un domaine critique, nécessitant une surveillance particulière en regard des conséquences envers les clients et l'environnement. Les dossiers dans ce domaine. représentant 44.8 % de l'ensemble des dossiers du syndic, sont complexes en raison de l'implication de plusieurs intervenants dans les dossiers. La présence du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées joue un rôle plus qu'essentiel en ce qui à trait à la surveillance des compétences des membres et le contrôle du champ de pratique professionnelle. Ce comité travaille de concert avec le syndic afin d'obtenir des informations sur les lacunes des membres et d'y apporter des correctifs rapidement.

Malgré un document exhaustif sur les méthodes de travail et protocoles à respecter, l'absence de normes de pratiques officielles fondues dans un document pour les membres, rend l'application de ces pratiques plus aléatoires pour les membres. De plus, cette absence de normes officielles, rend le travail des syndics de plus en plus difficile.

Le domaine de l'inspection préachat demeure un secteur d'activité sensible aux questionnements de la part du public. Il représente 20,8 % des dossiers traités. Comme mentionné, les rapports techniques lourds et volumineux remis aux clients font l'objet de critiques sur leur clarté et la difficulté d'interprétation par le public. L'absence d'entente de service écrite demeure une problématique malgré les mises en garde. Dans quelques cas, les délais de production de rapports font l'objet de litiges entre les parties.

Il y a une augmentation des litiges entre les clients et les inspecteurs des programmes de garanties des maisons neuves, lorsqu'il y a une problématique entre l'entrepreneur et le client. Les clients se sentent lésés en ce qui concerne les inspections et rapports techniques produits par les inspecteurs représentant ces programmes de garantie, qui sont en grande partie des membres de l'Ordre.

Le secteur des plans et devis (11,5 %) est un domaine où les erreurs et omissions sont possibles. Les clients et les tierces parties (des sous-traitants) demandent assez souvent au syndic d'intervenir pour éclaircir certaines notions de la pratique professionnelle de nos membres. Le questionnement se pose habituellement sur la notion de responsabilité entre les parties au dossier.

Le secteur de la construction est le quatrième domaine de pratique en importance, qui est sujet aux demandes d'enquête (10,4 %). Ce sont souvent des technologues professionnels qui sont également entrepreneurs. Les fonctions de technologue et d'entrepreneur sont différentes et les responsabilités des deux entités sont également distinctes.

Pour le client, il voit souvent les deux fonctions comme un tout, ce qui peut être le cas dans certaines situations. C'est au professionnel de préciser à quel titre il offre ses services au client pour éviter toute confusion et litige par la suite. Il arrive que certains membres jouent sur ces deux facettes pour en retirer des avantages, d'où les conflits avec les clients.

Dans le milieu de l'expertise, cette année nous avons séparé les secteurs de l'inspection de l'expertise en raison de la nature du travail. Les clients (6,3 %) ont souvent des interrogations sur la nature et l'ampleur de ce travail et de son aspect juridique, lorsque le professionnel doit agir à titre d'expert devant la cour. Ce sont le contenu des rapports techniques et les honoraires qui sont la source des demandes d'enquête.

Les professionnels de l'orthèse-prothèse ont fait l'objet de trois (3) demandes d'enquête de la part du public. Ces cas traités révèlent une problématique de facturation et de la qualité du produit offert. La situation semble davantage problématique dans les succursales pour le service rendu au public comparativement à celui du siège social où logent les professionnels. La supervision semble demeurer un point faible.

Au cours de la dernière année neuf (9) plaintes furent déposées au Conseil de discipline. C'est une diminution comparativement à l'année dernière. Il y a eu cinq (5) décisions rendues et quatre (4) dossiers sont en attente. Les membres concernés présentaient des comportements déficients et une absence de souci de la qualité de leur travail pour leur clientèle.

L'utilisation de l'article 123.6 du Code des professions, qui permet une conciliation disciplinaire, a permis à trois (3) dossiers de se régler avec la satisfaction des parties. Il y a eu une légère augmentation des conciliations disciplinaires. La conciliation rapide fut utilisée à six (6) reprises dans le cas de dossiers simples, afin de régler rapidement un début de litige.

Il n'y a eu qu'un seul dossier qui a fait l'objet d'une révision. Le Comité de révision a demandé au Conseil d'administration de nommer un syndic ad hoc pour transférer le dossier à ce dernier. À la demande du Comité de révision, le syndic a transmis le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour une inspection réqulière.

Nous avons eu une seule demande d'accès à l'information de la part du public. Elle provenait d'un journaliste. La demande a été refusée en raison de son caractère confidentiel. Le Bureau du syndic a reçu dix (10) demandes d'enquête concernant des cas d'usurpation de titre dont cinq (5) furent réglées. Un total de 16 500 \$ d'amendes ont été imposées aux intimés. Il reste cinq (5) cas qui sont présentement en attente de jugement.

Il est important de noter, depuis que l'Ordre a décidé d'impartir le traitement des dossiers d'usurpation de titre à un avocat externe, que les dossiers indiqués dans ce rapport sont ceux que le Bureau du syndic a reçu jusqu'à l'impartition. Tous les autres dossiers d'usurpation de titre qui ont suivi depuis ne sont pas inclus dans les données du syndic.

Le syndic répond aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle de ses membres, les particularités de notre Code de déontologie et du Code des professions, ainsi que les recours possibles. Cette année, le syndic a répondu à 69 demandes de renseignements du public.

RAPPORT DU SYNDIC (suite)

STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

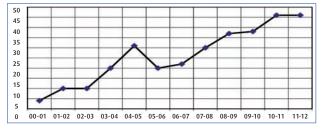
Nous vous présentons dans le tableau ci-dessous, les différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

	BILAN DES ACTIVITÉS	ÉTAT AU 31 MAR
1	Nombre de dossiers à traiter	96
	Membres visés par les dossiers à traiter	96
	Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	46
	Dossiers débutés avant le 31 mars 2011	50
	Demandes de renseignements divers	69
	Demande d'enquête particulière	0 ²
	Dossiers réglés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	3
	Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	6 ²
	Dossiers soumis à la conciliation de comptes	: 4
	Dossiers de conciliation de comptes réglés	4
	Dossier de conciliation de comptes rejeté pour non-respect du délai	0
	Demande d'arbitrage reçue	0
	Dossier soumis au Comité de révision	1
	Dossiers déposés au Conseil de discipline	9
	Dossiers au Conseil de discipline en attente de décision	. 4
	Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	5
	Démission de membres suite à une enquête	1
	Dossier déposé au Tribunal des professions	0
	Dossier au Tribunal des professions en attente de décision	0
	Dossier au Tribunal des professions, avec décision rendue	0
	Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	1
	Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	27 ¹
	Enquêtes portant sur l'usurpation de titre	10
	Poursuites pénales portant sur l'usurpation de titre	10
	Jugements de culpabilité rendus pour usurpation de titre	5
	Jugement de non-culpabilité rendu pour usurpation de titre	: 0
	Montant total des amendes imposées pour usurpation de titre	16 500 \$
	Dossiers d'usurpation de titre en cours d'enquête	5
	1 Cortains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2011	

MOTIFS DE DEMANDES D'ENQUÊTE	NB
Manque de professionnalisme Usurpation de titre Sceau/rapport de complaisance Refus de collaborer Incompétence Erreurs et omissions Fabrication de faux documents Conflit d'intérêts Fraude Délais indus Facturation Absence d'assurance resp. prof.	48 10 9 9 4 3 3 2 2 2
Publicité trompeuse	1
Total	96

NOMBRE DE DOSSIERS	%	DOMAINES DE PRATIQUE
43	44,8 %	Assainissement des eaux usées
20	20,8 %	Inspection
11	11,5 %	Plans et devis
10	10,4 %	Construction
6	6,3 %	Expertise
3	3,1 %	Orthèse - Prothèse
2	2,1 %	Technologie du génie électrique
1	1 %	Agroalimentaire
06	100 %	

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ENQUÊTE (46)



AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

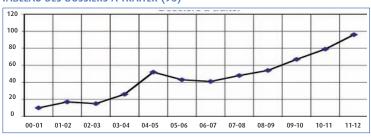
Voici les différentes activités professionnelles du syndic et des syndics adjoints autres que le traitement des dossiers :

- Il y a eu un processus de recrutement au cours de l'année pour retenir les services de trois (3) syndics adjoints auquel le syndic a participé.
- · Le syndic a donné une journée de formation aux trois syndics adjoints sur la fonction de syndic et le processus d'enquête.
- Formations présentées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour le syndic et les syndics adjoints.
- Tout le Bureau du syndic procède à de la formation autodidacte, sur les différents aspects du droit disciplinaire à l'aide de diverses publications juridiques qui sont disponibles périodiquement.
- Il y a eu des rencontres et des échanges avec la direction de l'Ordre et la direction des affaires professionnelles et juridiques dans le but d'améliorer la pratique professionnelle de nos membres.

TABLEAU DES DOSSIERS AU CONSEIL DE DISCIPLINE (9)



TABLEAU DES DOSSIERS À TRAITER (96)



· Un syndic adjoint a participé au Forum des syndics et a transmis l'information à ses confrères.

Chenel Lauzier, T. P., syndic de l'OTPQ Pierre Hubert, T.P., syndic adjoint Pierre Bonneville, T.P., syndic adjoint François Linteau, T.P., syndic adjoint Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint Serge Dumas, T.P., syndic adjoint

Guy Veillette, T.P., syndic adjoint

RAPPORT ANNUEL *** 2011 - 2012**

¹ Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2011.

² Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers cijoints de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Vaudreuil Dorion Le 11 juin 2012

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

PRODUITS

Cotisations Étude de dossiers et administration Formation continue Services rémunérés (annexe A) Autres (annexe B)

CHARGES

Reconnaissance professionnelle (annexe C)
Tableau des membres et admission (annexe D)
Inspection professionnelle (annexe E)
Syndic et discipline (annexe F)
Relation avec le milieu (annexe G)
Promotion et communications (annexe H)
Administrateurs et mandataires (annexe I)
Sections (annexe J)
Gestion et soutien (annexe K)
Services aux membres (annexe L)
Formation continue
Salaires et charges sociales

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

Budget (note 3)	2012	2011
\$	\$	\$
1 150 000 24 000 - 146 000 16 000 1 336 000	1 093 418 25 939 33 475 316 729 63 980 1 533 541	1 111 759 28 500 44 209 328 583 75 698 1 588 749
1 336 000	1 333 341	1 300 /49
64 000 26 000 40 000 150 000 24 000 57 500 134 000 267 800 29 500 - 528 000 1 330 800	36 359 43 326 43 073 254 748 26 644 56 649 127 416 6 549 262 964 21 836 18 768 574 033	34 890 23 250 24 429 193 230 22 637 76 555 120 869 5 717 278 779 71 273 29 473 495 778 1 376 880
5 200	61 176	211 869

Pácarva

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

FONDS AFFECTÉS

Λεεμικός

Λεεμερικο

	Reserve	et réduction cotisations	spéciaux	membres	responsabilité	affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT Excédant des produits	113 100	8 128	37 274	84 844	590 105	32 076	865 527	653 658
par rapport aux charges	-	-	-	-	-	61 176	61 176	211 869
Affectation d'origine interne (note 4)	-	-	(17 261)	11 494	151 577	(145 810)	-	-
SOLDE À LA FIN	113 100	8 128	20 013	96 338	741 682	(52 558)	926 703	865 527

Stabilication

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

ACTIF	2012	2011	PASSIF	2012	2011
	\$	\$		\$	\$
ACTIF À COURT TERME			PASSIF À COURT TERME		
Encaisse	591 631	676 988	Créditeurs (note 10)	216 405	220 728
Dépôts à terme (note 5)	661 553	672 979	Produits reportés	491 158	571 911
Débiteurs (note 6)	296 562	212 994		707 563	792 639
Charges payées d'avance	35 795	39 543			
- , ,	1 585 541	1 602 504	SOLDE DE FONDS	2012	2011
Placement (note 7)	14 000	14 000		\$	\$
Immobilisations (note 8)	34 725	41 662	AFFECTÉS		
	1 634 266	1 658 166	Réserve	113 100	113 100
			Stabilisation et réduction		
			de la cotisation	8 128	8 128
			Projets spéciaux	20 013	37 274
			Assurés membres	96 338	84 844
			Assurance responsabilité	741 682	590 105
			·		
			NON AFFECTÉS	(52 558)	32 076
				926 703	865 527
				1 634 266	1 658 166

Jenus T.P.

Pour le Conseil d'administration

Alain Bernier, T.P. Administrateur Laval Tremblay, T.P. Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

ACTIVITÉS	S DE FON	ICTIONNEMENT
-----------	----------	--------------

Excédent des produits sur les charges Élément n'affectant pas la trésorerie :

Amortissement des immobilisations

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette des placements Acquisition d'immobilisations

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE Trésorerie et équivalents de trésorerie au début Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

2012	2011
\$	\$
61 176	211 869
13 349	16 382
74 525	228 251
(164 896)	163 339
(90 371)	391 590
11 426	(328 325)
(6 412)	(12 672)
5 014	(340 997)
(85 357)	50 593
676 988	626 395
591 631	676 988

RAPPORT ANNUEL * 2011 - 2012

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

Fonds d'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de palier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

3. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de 145 810 \$ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des soldes de fonds. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5. DÉPÔTS À TERME			2012	2011
Dépôts à terme, aux taux de 1,00 et 1,50%, échéant en avril 20 Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût majoré des intér			\$ 661 553	\$ 672 979
6. DÉBITEURS			2012	2011
Clients Avance à un organisme sous contrôle commun, sans intérêt			\$ 286 833	\$ 203 265
ni modalité de remboursement prévue			9 729	9 729
			296 562	212 994
7. PLACEMENT			2012	2011
Parts permanentes Desjardins, au coût			\$ 14 000	\$ 14 000
8. IMMOBILISATIONS		2012		2011
		tissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Mobilier et équipement	3 175 868	3 168 350	ب 7 518	9 053

9. EMPRUNT BANCAIRE

Équipement informatique

Améliorations locatives

Logiciels

Au 31 mars 2012, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 50 478 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

326 262

90 515

29 655

622 300

304 816

84 754

29 655

587 575

21 446

5 761

34 725

30 638

931

1 040

41 662

10. CREDITEURS	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs	110 049	117 882
Charges courues	17 315	6 000
Salaires et déductions à la source	41 608	38 678
Taxes à la consommation	45 433	56 168
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
	216 405	220 728

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de contrats totalisent 405 208 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

Baux et contrats de service :

Ş
93 744
94 812
90 319
22 629
301 504

L'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2013. Les versements prévus se détaillent comme suit :

	\$
2013	72 563
2014	31 141
	103 704

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Juste valeur

Les justes valeurs des instruments financiers présentés à l'actif et au passif à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Budget (note 3)	2012	2011
	\$	\$	\$
Annexe A			
Services rémunérés	40.000	20.201	24.204
Vente de services Ristourne d'assurances et frais administratifs	40 000	39 381 267 807	26 306 293 765
Revenus de publicité « TP Express »	100 000	3 006	1 425
Ventes de produits	6 000	6 535	7 087
ventes de produits	146 000	316 729	328 583
Annexe B	1 10 000	3.0727	320 303
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	8 640	41 644
Intérêts	8 000	15 905	12 745
Amendes	2 000	22 435	-
Divers	2 000	11 106	15 413
Évaluation inspecteurs	4 000	5 894	5 896
	16 000	63 980	75 698
Annexe C			
Reconnaissance professionnelle	4.000	6 408	F (02
Déplacements et représentation Cotisations	4 000	6 408 20 318	5 603 17 537
Reconnaissance professionnelle	20 000	20 3 10	17 337
et représentation gouvernementale	40 000	8 487	11 152
Perfectionnement	-	1 146	598
	64 000	36 359	34 890
Annexe D			
Tableau des membres et admission			
Déplacements et représentation	1 000	40	1 000
Programmation	5 000	25 798	1 218
Papeterie, impression et fournitures	9 000	6 843	7 926
Postes et adressages	11 000	10 645	13 106
Annua F	26 000	43 326	23 250
Annexe E			
Inspection professionnelle Honoraires et comité d'inspection professionnelle	40 000	43 073	24 429
nonoralies et conflite à hispection professionnelle	40 000	43 073	24 429
Annexe F			
Syndic et discipline			
Discipline	-	16 349	-
Honoraires juridiques sur discipline	25 000	74 091	64 466
Honoraires de syndic	125 000	163 785	128 764
Déplacements	-	523	-
	150 000	254 748	193 230

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)

		Budget	2012	2011
		\$	\$	\$
Annexe G				
Relation ave		22.000	25.520	24 557
	Déplacements et représentation	22 000	25 528	21 557
	Divers	2 000	1 116	1 080
Annexe H		24 000	26 644	22 637
	t communications			
	TP Express	10 000	9 316	14 444
	Rapport annuel	3 500	2 740	2 688
	Bourses et prix d'exposition	5 000	5 500	6 400
	Publicité	35 000	34 282	43 915
	Communications	3 000	4 811	9 108
	Déplacements et représentation	1 000	-	
		57 500	56 649	76 555
Annexe I	eurs et mandataires			
Administrate	Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	76 020	76 410
	Déplacements et représentation	55 000	45 276	38 233
	Papeterie, impression et fournitures	-		106
	Assurances	4 000	6 120	6 120
		134 000	127 416	120 869
Annexe J				
Sections				
	Remises	10 000	6 549	5 717
Annexe K				
Gestion et so	outien			
	Cotisations	1 000	953	1 250
	Formation et documentation	2 500	1 374	2 204
	Papeterie, impression et fournitures	16 000	14 260	14 732
	Postes et adressages	19 000	14 247	16 797
	Communication	13 000	10 922	11 918
	Loyer	74 000	73 391	72 056
	Entretien de l'équipement Location d'équipement	10 000	14 517	26 360
	Assurances et taxes	12 500 12 000	11 148 14 001	10 796 12 968
	Entretien du local	3 000	250	252
	Honoraires professionnels	6 500	8 449	6 140
	Honoraires de gestion	68 500	70 449	68 397
	Perfectionnement	2 000	621	1 134
	Divers	-	-	1 538
	Intérêts et frais bancaires	12 800	15 033	15 855
	Amortissement des immobilisations	15 000	13 349	16 382
		267 800	262 964	278 779
Annexe L	mambras			
Services aux	Rencontre annuelle des T.P.		9 6 4 0	20.242
	Programme de développement professionnel	17 000	8 640 3 948	39 343 15 045
	Consultation	9 000	6 563	11 424
	Achats de sceaux et joncs	3 500	2 685	5 461
		29 500	21 836	71 273

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013

		\$	\$
REVENUS			
KEVENOS	Cotisations des membres		1 118 500
	Étude de dossiers et administration		25 000
Services	Vente de publicité		
	Ventes de sceaux et joncs	6 000	
	Intérêts sur dépôts & dividendes	8 000	
	Ristournes d'assurances et frais administratifs	150 000	
	Évaluation des inspecteurs Amendes	4 000	
	Autres revenus	15 000 15 000	
Total des serv		13 000	198 000
Total des reve	enus		1 341 500
DÉPENSES			
Salaires et av	rantages sociaux		540 000
Déplacement	s & représentation Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
	Déplacements et représentations	80 000	
Total des dép	lacements et représentation	00 000	155 000
Frais d'exploi	tation		
•	Papeterie et impression	16 000	
	Postes et adressages	25 000	
	Fournitures de bureau Documentation	7 000 2 500	
	Télécommunications	12 000	
	Internet	5 000	
	Loyer	75 000	
	Entretien des locaux	1 000	
	Entretien d'équipements Assurances, taxes et permis	14 000 16 000	
	Location d'équipements	12 500	
	Amortissement des immobilisations	10 000	
	s d'exploitation		196 000
Publications	0 11 41 70 5	40.000	
	Bulletin TP Express Rapport annuel	10 000 3 000	
Total des pub		3 000	13 000
Frais bancaire			14 000
Remises aux			8 000
Cotisations			21 000
Rencontre an	nuelle des T.P.		-
Bourses			5 000
Publicité			30 000
Perfectionner	ment		2 000
-	le développement professionnel		12 000
Frais de consu		45.000	
	Reconnaissance professionnelle Frais juridiques	15 000 50 000	
	Frais disciplines	10 000	
	Honoraires de gestion	72 500	
	Frais de vérification	6 500	
	Frais de programmation Honoraires de consultation	5 000 4 000	
	Honoraires de consultation Honoraires de syndic	135 000	
	Honoraires inspection professionnelle	40 000	
	Évaluation inspection préachat	2 000	
	Total des frais de consultation		340 000
Takal J. J.	Divers		5 500
Total des dép RÉSULTATS NE			1 341 500
VEDOLINID INE			

TABLEAU DES MEMBRES

	Régions de domicile	Membres	Étudiants
1	Bas Saint-Laurent	135	35
	M-20		
	Saguenay–Lac-Saint-Jean	100	18
	Québec	318	53
	Mauricie	133	18
	Estrie	134	14
	Montréal	475	93
	Outaouais	152	28
	Abitibi-Témiscamingue	69	3
	Côte-Nord–Nouveau-Québec	32	4
	Nord-du-Québec	4	0
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	7

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Chaudière–Appalaches Laval Lanaudière Laurentides Montérégie Centre-du-Québec Hors Québec Hors Canada	218 214 297 343 763 148 38 3	82 28 18 25 83 13 0
Total	3 595	522

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Membres en règle au début de l'exercice + Admissions - Radiations - Décédés	3 663 355 413 10	3 672 400 400 9	3 774 433 528 7
Membres en règle à la fin de l'exercice	3 595	3 663	3 672

COTISATION

La cotisation pour l'année 2011-2012 (1er avril 2011 au 31 mars 2012) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	340 \$
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	130 \$
Cotisation finissant 2 (2 ^e exercice à l'Ordre)	240 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	210 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	210 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	160 \$
Cotisation d'un membre retraité	85 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

Charles Nadeau, CGA – Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis juin 2010

ADMINISTRATEURS (au 31 mars 2012)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11), depuis 1980

Claude Gagné, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

Bernard Gaudichon, T.P. (03, 12), depuis le 3 avril 2010

Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003

Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001

Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004

Yves Bousquet, T.P. (06), depuis 2007 jusqu'au 13 mars 2012

Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998

Guy Létourneau, T.P. (06), depuis 1984

Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

François Linteau, T.P. (13, 14, 15), depuis 2000 jusqu'au 9 décembre 2011

Michel Langelier, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

Patrick Sullivan, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

RAPPORT ANNUEL **→ 2011 - 2012**

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Gina Gaudreault, MBA, depuis 2007 Jeanne Grimard, depuis le 31 juillet 2008 Gaétan Mercier, depuis le 15 avril 2011 Charles Nadeau, CGA, depuis le 5 juin 2009

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P.
Denis J. Dubois, T.P.
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.
Pierre Hubert, T.P.
François Linteau, T.P.
Guy Veillette, T.P.

SYNDIC AD HOC

Patrick Gautreau, T.P.
Guy Veillette, T.P., jusqu'au 9 décembre 2011

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2012)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier

Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives

Richard Gervais, T.P.

Jean-Guy Slevan, T.P.

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Simon Venne (président nommé par le gouvernement)

Yvan Fortin, T.P., jusqu'au 6 mai 2011

Sylvain Dionne, T.P., depuis le 29 novembre 2011

Yan Lévesque, T.P.

Pascal Martin, T.P., depuis le 29 novembre 2011

Léopold Théroux, T.P.

Me Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philip Arsenault, T.P., président

Jean-Luc Archambault, T.P., depuis le 9 décembre 2011

Maurice Charbonneau, T.P.

Serge Gingras, T.P.

Marc Raby, T.P.

Paul Roy, T.Sc.A.

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Janick Marinier, T.P., présidente

Alexandre Bienvenu, T.P.

Denis Girard, T.P.

Éric Lessard, T.P.

Hakim Maldji, T.P.

Direction générale (secrétaire)

ÉVALUATION DU TRAVAIL DES SYNDICS

Gina Gaudreault, administratrice nommée par l'Office des professions

losée Gionet, T.P.

Marc Guimont, T.P.

Guy Létourneau, T.P.

EXAMINATEURS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Nicholas Archambault, T.P., depuis le 9 décembre 2011

Paul O'Borne, T.P.

Adrien Turgeon, T.P.

Allison Lebon (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Hugues Girardin, T.P.

Marielle Gingras, représentante du ministère de l'Éducation

Louise Brunelle, représentante suppléante du ministère de l'Éducation

Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps Isabelle Lamarre, représentante de la Fédération des cégeps

Direction générale (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A. (président)

Denis Bertrand, T.P.

Rénald Cyr, T.P.

Richard Cyr, T.P., depuis le 9 décembre 2011

Serge Gingras, T.P.

Guylaine Houle, T.P.

Yvan Lemay, T.P.

Jean Picard, T.P.

Robert Porter, T.P., depuis le 9 décembre 2011

Serge Toutant, T.P.

Jean-Luc Archambault, T.P. (inspecteur) jusqu'au 31 juillet 2011

Gilles Cardinal, T.P. (inspecteur)

Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur) jusqu'au 31 juillet 2011

Stéphane Drapeau, T.P (inspecteur) depuis le 1er août 2011

Charles Duguay, T.P. (inspecteur)

François Giroux, T.P. (inspecteur)

Jacques Goyette, T.P (inspecteur) depuis le 1er août 2011

Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.

Laval Tremblay, T.P.

Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)

Stéphane Gariépy, T.P.

Jean-Marc Simon, T.P.

Direction du développement professionnel (secrétaire)

RÉVISION

Jeanne Grimard, administratrice nommée par l'OPQ

Luc Gendron, T.P. (président)

Gervais Lessard

Paul Théroux, T.P., jusqu'au 11 mai 2011

Louis Parent, T.P., depuis le 9 décembre 2011

Me Nicole Bouchard (secrétaire)

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2012)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

M^e Marie-Claude Simard, directrice des affaires professionnelles et juridiques, jusqu'au 8 août 2011

M^e Marie-Chantal Lafrenière, directrice des affaires professionnelles et juridiques, depuis le 1^{er} août 2011

Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement

Lisette Lavoie, adjointe administrative

Allison Lebon, agente à l'admission et à l'agrément (congé du $20~{\rm mai}~2011~{\rm au}~1^{\rm er}$ mars 2012)

Diane Montour, T.P., agente à l'admission et à l'agrément, du 25 août 2011 au 2 mars 2011 (temps partiel)

Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

Méliza Lemay, conseillère à la direction des affaires professionnelles et juridiques, jusqu'au 7 juillet 2011 Amy Wade, conseillère à la direction des affaires professionnelles et juridiques, du 6 avril 2011 au 17 juin 2011

Laura Ponthoreau, conseillère à la direction juridique et professionnelle, depuis le 4 juillet 2011

Coumba Sarr, préposée à l'information, jusqu'au 14 juin 2011

Sarah Jiva Lila, préposée à l'information, du 20 juin 2011 au 23 juin 2011

Šárka Špacková, agente au développement professionnel

RAPPORT ANNUEL • 2011 - 2012

